MOOSCH

RAMMERSMATT

BOURBACH-LE-HAUT

BOURBACH-LE-BAS

MASEVAUX

Servitudes d'utilité publique

	Bois et Forêts relevant du régime forestier	Direction Régionale de l'Office National des Forêts Code forestier
AS1	Protection des eaux potables	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - COLMAR - Code de la Santé Publique: Art. L 1321-1 à L 1321-3 et R 1321-1 à R 1321-66 - Arrêté Préfectoral du 06.11.1981
	Protection rapprochée	
I 4	Lignes électriques - Lignes moyenne tension	E.R.D.F - G.r.D.F. Alsace 2, Rue de l'Ill 68110 ILLZACH - Loi du 15.06.1906 - Arrêté du 13.02.1970
	- Ligne 63 kV MASEVAUX – THANN (haute tension)	RTE – GMR ALSACE 12 avenue de Hollande 68110 ILLZACH - Loi du 15.06.1906 - Arrêté du 13.02.1970 - Décret n° 67.886 du 06.10.1967
PT 3	Câbles téléphoniques	France-Télécom Unité Régionale de Réseau d'Alsace Service Sovtel 1, rue René Laennec BP n°90011 SCHILTIGHEIM 67012 STRASBOURG Cédex - Décret n° 62-273 du 12.03.1962 - Câble FT1
S'Applique sur tout le ban	T 7 Aérodrome : Installations particulières	Direction Départementale des Territoires - Code de l'Aviation Civile - Art. - R - 244-1 - Code de l'Urbanisme - Art. L - 421-1 R - 421-38-13 - Arrêté du 25.07.1990

500 mètres

N

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Plan Local d'Urbanisme de Bourbach-le-Haut

5b - Servitudes d'Utilité Publique

Echelle : 1/5000

P.L.U. approuvé par délibération
du Conseil Municipal le 6 mai 2014

Modification N°1 du PLU approuvée par délibération
du Conseil Municipal le 7 octobre 2015

PRAGMA